SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

Présents : M. Jean-Paul VARICHON - M. Paul MELIA - M. Jean-Yves CHASSAGNE - Mme Patricia LECANU – Mme Aurélie JANNY – M. Hervé LONGEFAY – Mme Stéphanie DUFOUR -M. Philippe PLASSE – M. Pascal TISSOT – Mme Delphine SANDRE – M. Robert VERGER –Mme Martine GUIGNIER Mme Maryse de MAISONNEUVE - M. Yannick KUSZ.

Absents excusés : Mme Sylvie CROZAT

Secrétaire de séance : Pascal TISSOT

Présentation de Virginie MARCOU qui prendra le poste de rédacteur territorial principal de 1 ère classe à la mairie de Saint Lager le 1er mars 2021.

Le compte rendu du conseil municipal du 07/12/2020 est adopté à l'unanimité des présents.

Rapport d'activité de la communauté de commune : le rapport de la communauté de commune est présenté et rédigé par J. MENICHON, président de la communauté de commune.

La création d'emplois demeure une préoccupation essentielle. C'est ainsi que nous développons de nombreuses zones d'activités sur l'ensemble de notre territoire, à BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, TAPONAS, SAINT LAGER, CORCELLES EN BEAUJOLAIS, LANCIE, DRACE et QUINCIE, mais la plus emblématique demeure bien sûr LYBERTEC. Sur environ 175 hectares ce sont déjà plusieurs centaines d'emplois qui ont été créés. Nous sommes par ailleurs très optimistes sur les perspectives d'installations de nouvelles entreprises créatrices d'emplois sur cette zone, à court et moyen terme.

Mais le développement économique c'est aussi le soutien au commerce de proximité et à l'artisanat. Action amplifiée durant la crise sanitaire et que nous allons poursuivre de manière déterminée.

Le tourisme, est également un axe de développement économique important. On peut citer :

1) Gestion de la Maison du Terroir à BEAUJEU
2) La Maison de la Randonnée et du Trail au Col de crie
3) Le musée de l'Hotel Dieu à BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS
4) Le Moulin de la Roche à JULLIE
5) Le Mont Brouilly : la création du jardin de vignes et de la petite carrière.
6) La terrasse de Chiroubles.
7) Pôle tourisme de BEAUJEU
8) Les aménagements du Mont Saint Rigaud
9) Les aménagements de sentiers à VILLIE MORGON et FLEURIE
10) Géopark Beaujolais de l'UNESCO

La transition énergétique et écologique sera un axe central majeur du mandat qui commence. Notre territoire s'est engagé à devenir territoire à énergie positive d'ici à 2050. Nous travaillons sur plusieurs axes :

1) Des aides à la rénovation énergétique des logements et bâtiments communaux
2) L'aide au développement du photovoltaïque et des énergies renouvelables

3) Dans le domaine de la mobilité nous souhaitons travailler à la limitation de l'utilisation des véhicules individuels, favoriser le transport collectif. Notre adhésion au SYTRAL en 2021 va nous aider à travailler sur ces objectifs.

La CCSB exerce la compétence urbanisme. Nous avons engagé une révision de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat qui va remplacer les PLU des 35 communes et de ses 45000 habitants. Il devrait être opérationnel d'ici deux ans.

Dans le domaine social notre action se situe sur plusieurs thèmatiques :

1) Le soutien de l'aide à domicile pour les personnes âgées
2) Le soutien à la création et au fonctionnement des structures « petite enfance », crèches et micro crèches, mais aussi Maisons d'Assistantes Maternelles.
3) Enfin la création et la gestion de maisons de santé qui favorisent l'installation des professionnels de santé en permettant leur regroupement. En 2019 nous avons mis en service celle de MONSOLS, suivra FLEURIE en 2021 puis l'extension de celle de BEAUJEU.

Dans le domaine de la viticulture nous venons d'acquérir aux hospices de BEAUJEU le domaine de la Grange Charton à REGNIE DURETTE. Lieu historique du BEAUJOLAIS, nous souhaitons y développer un projet phare en lien avec l'activité viticole.

La CCSB gère par ailleurs près de 1000 kilomètres de voirie pour compte des communes. C'est un budget annuel de plus de 2 millions d'euros.

La CCSB investi aussi la culture. C'est en premier lieu la médiathèque de BELEVILLE EN BEAUJOLAIS «Le Singuliers » édifiée par la CCSB qui anime un réseau de bibliothèques. C'est Festiv'été avec ses animations telles que les cinés en plein air et les mercredis du col de crie.

Dans le domaine du sport la CCSB a en charge la gestion de plusieurs gymnases, GARDENT et ROSSELLI à BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, les gymnases de SAINT GEORGES DE RENEINS, BEAUJEU, VILLIE MORGON, MONSOLS et LANCIE.

Nous gérons également la piscine de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS qui doit faire l'objet d'un lourd programme de rénovation.

La CCSB assume également la gestion des gendarmeries du territoire. Nous y avons consacré 10 millions d'investissements ces deux dernières années pour construire les nouvelles gendarmeries de BELLEVILLE et BEAUJEU.

La CCSB c'est aussi la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS. Le nouveau schéma départemental nous oblige à réaliser la sédentarisation de 7 familles.

La gestion et l'élimination des déchets est de compétence de la CCSB. Elle organise la collecte des déchets, la gestion des 5 déchèteries de son territoire et l'incinération à l'usine de traitement de VILLEFRANCHE SUR SAONE.

Au niveau du fonctionnement de notre collectivité, nous avons réalisé une mutualisation complète des services de la CCSB et de la commune de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS.

A noter que la CCSB verse une dotation de solidarité aux 35 communes pour un montant global de 650.000 euros selon des critères de population, richesse, charges de fonctionnement et bases de CFE.

DELIBERATIONS :

Décision modificative N°3 – budget commune – M14

Cette décision modificative a pour objet d'augmenter les crédits au chapitre 012 et de rééquilibrer la section de fonctionnement en conséquence. Elle porte sur un montant de 10 000€

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité,pour cette décision modificative

DIA – PARCELLES AK 131 : cette parcelle est située en zone 2AU

Le conseil municipal en l'absence d'un projet sur cette parcelle, décide à la majorité (6 abstentions) de ne pas préempter sur la vente de la parcelle AK 131.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat : demande de subvention 2021 d'un montant de 620 €

Demande d'une subvention de la chambre de Métiers et de l'Artisanat. Cinq jeunes de notre commune se forment actuellement au sein de cette institution dans les métiers de la coiffure, du bâtiment et des métiers de bouche. Après étude et discussion, le conseil municipal décide de ne pas accorder, à l'unanimité, une subvention à l'Association de la chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Adapei 69 : demande de subvention 2021d'un montant de 150 €

Demande par l'Adapei d'une subvention de 150 €. Cette action est menée auprès des enfants, des jeunes et seniors tout au long de l'année. Après étude et discussion, le conseil municipal décide de ne pas accorder, à l'unanimité, une subvention à l'Adapei 69.

Maison familiale de Charentay : demande de subvention 2021

La Maison familiale de Charentay accueille en formation quatre jeunes domiciliés dans notre commune et sollicite une subvention de la commune à ce titre.Après étude et discussion, le conseil municipal décide de ne pas accorder, à l'unanimité, une subvention à la maison familiale de Charentay.

Mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des subjections, de l'expertise et de l'engagement professionnel :

Cette évolution réglementaire s'impose aux communes « employeur » d'agents titulaires, stagiaires, et non titulaires de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Elle regroupe d'une part les anciennes primes des agents sous le vocable IFSE, Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, avec un versement mensuel.

D'autre part, elle propose le CIA, complément indemnitaire annuel versé en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir.

Enfin la délibération fixe pour l'IFSE et le CIA le montant des plafonds annuels pour chaque groupe de fonctions.

Le conseil municipal donne son accord, à la majorité (une abstention), pour la mise en place du RIFSEEP.

Achat par la communed'une partie de la parcelle boisée AI66 d'environ 1ha60a00 située en haut de la colline de Brouilly :

La commune est déjà propriétaire sur le haut de la colline de Brouilly des parcelles situées autour de la chapelle. Pour permettre la maîtrise de ce lieu labélisé ENS (Espace Naturel Sensible) la commune souhaite acquérir la parcelle AI66 contigüe aux parcelles AI 68 et AI 69 propriété de la commune.

Cette acquisition est possible et a été négociée lors de la vente du château des Ravatys à la Société LAVOREL.

Le prix d'achat proposé par la SAFER pour une surface d'environ 1ha60a00 est de 8640 € auquel s'ajoute l'intervention de la Safer pour un montant de 780 €, les frais de notaire et les coûts d'un bornage.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'achat de la parcelle AI66 et autorise le maire à signer la promesse unilatérale d'achat, l'acte notarié et tout document se rapportant à cette transaction.

Vente du bâtiment à usage de stockage sis 134 rue de la Treille à Saint Lager pour un montant de 60 K€ frais d'agence inclus.

Le conseil municipal du 5 octobre 2020 avait délibéré sur la mise en vente du local technique communal 134 rue de la Treille. Un mandat avait été donné à l'agence immobilière MBR à Belleville en Beaujolais. Nous avons eu trois propositions d'acquisition, une à 40 000 € et deux à 60 000 €, frais d'agence inclus.

Aujourd'hui la proposition d'acquisition de ce local par Monsieur Blatrix au prix de 60 000€, frais d'agence inclus (5 000€) n'a plus de conditions suspensives après l'obtention de son prêt et peut être réalisée.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la vente de ce local technique, il autorise le maire à signer la promesse d'achat, l'acte notarié et tout document se rapportant à cette transaction.

Lancement des travaux du local associatif situé près du terrain de foot

Le Maire présente l'évolution du projet. Il est rappelé que ce projet, situé sur la parcelle AD 172 du terrain de foot, avait été budgété pour un montant de travaux HT de 108 000 €.

L'appel d'offre publique avait été infructueux sur de nombreux lots et présentait un coût travaux HT de plus de 223 000 €.

Après révision du projet, les devis font état actuellement d'un coût de travaux de 128 055 € HT (un devis en attente). Ce local bénéficie de trois subventions (état, région, département) d'un montant total de 57 000 €. Sur cette base le Maire demande une délibération lui permettant de lancer la construction de ce local.

Le conseil tient à rappeler que ce local est un local associatif, qui peut être mis à disposition par la commune à toute association désireuse de faire une manifestation sur ce terrain.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le lancement des travaux du local associatif pour un montant de travaux de 130 000 € HT.

Evaluation des lots du 375 route des Brouilly et du 33 place de la mairie, suites à donner

Le maire fait part de l'évaluation de ces lots, locaux loués. Le local route des Brouilly sert aussi de stockage pour l'AEP.

Une concertation sera faite avec l'AEP pour lui permettre de retrouver un local de stockage en cas de vente. Une discussion a lieu sur l'avenir de ces bâtiments et l'intérêt de la mairie de conserver ou non ces biens qui vont demander des investissements importants.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (2 abstentions) donne son accord pour la mise en vente du bâtiment sis 375 route des Brouilly à Saint Lager.

Après délibération le conseil municipal à la majorité (3 abstentions) donne son accord pour la mise en vente du bâtiment sis 33 place de la mairie à Saint Lager.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

Réhabilitation de la station d'épuration, avancement du dossier :

Une démarche est menée avec Cercié, le Ponchon (Régnié-Durette) et Saint lager depuis 2015 pour étudier la faisabilité de la réhabilitation des trois stations d'épuration.

Un rapport de la SAFEGE de 2016 a retenu un projet prévoyant la suppression des trois stations actuelles et la construction d'une seule nouvelle station sur le site de la station de Cercié pour 3200 équivalents/habitants (dont 1200 pour Saint Lager). Un complément d'étude permettant de raccorder directement les réseaux à la station de Belleville en Beaujolais a été demandé en novembre 2020 à la SAFEGE.

Cette étude permet aujourd'hui de comparer 2 nouvelles solutions de raccordement sur le réseau de Belleville en beaujolais avec la construction d'une station unique pour les trois communes.

Le maire expose au conseil les trois possibilités :

1- Suppression des trois stations, raccordement du Ponchon par une canalisation gravitaire au niveau de la station actuelle de Cercié, raccordement de Saint Lager par construction d'un poste de refoulement sur le site de la station actuelle puis une canalisation de refoulement et gravitaire jusqu'au niveau de la station actuelle de Cercié. Construction sur Cercié d'un poste de refoulement avec un raccordement sur le réseau de Belleville en Beaujolais (longueur 3 200 m). Coûts estimés pour la commune de Saint Lager 845 K€, coût prévisionnel de la maintenance annuelle 25.5 K€.

2- Raccordement indépendant de Saint Lager sur le réseau de Belleville par création d'un poste de refoulement sur le site de la station actuelle et pose d'une canalisation de 3 200 m pour atteindre le réseau route de Grille Midi à Jasseron.Coûts estimés pour la commune de Saint Lager 538 K€, coût prévisionnel de la maintenance annuelle 13 K€.

3- Enfin construction d'une station unique pour les trois communes sur le site de la station actuelle de Cercié avec raccordement de Saint Lager depuis la station actuelle (comme dans la solution 1). Coûts estimés pour la commune de Saint Lager 1 392 K€, coût prévisionnel de la maintenance annuelle 38.5 K€.

Afin de confirmer les coûts, les communes vont rencontrer :

- L'agence de L'Eau pour confirmer le montant des subventions et savoir si ces subventions portent aussi sur les réseaux et les postes de refoulement. En effet, pour la seule commune

de saint Lager, une subvention de 50 % est déjà accordée par l'agence de l'Eau pour la réhabilitation de sa station d'épuration

- Le service technique de la commune de Belleville en Beaujolais pour connaître les coûts d'entrée et les coûts de maintenance appliqués à nos communes.

Ces deux rencontres sont programmées dans les deux mois à venir.

PLU rencontre communale avec la CCSB à préparer :

Robert Verger présente le questionnaire édité par la CCSB permettant de préparer cette rencontre communale. Une réunion de la commission urbanisme est programmée ce jeudi pour préparer la rencontre.

Calendrier des élections :

La préfecture nous informe que les élections départementales se tiendront les dimanches 13 et 20 juin 2021 ou les dimanches 20 et 27 juin 2021. Il est rappelé que la présence des élus est indispensable pour tenir le bureau de vote.

Sites de compostages domestiques et partagés, projet de la CCSB :

La CCSB va développer des sites compostages partagés et donne la possibilité au particulier d'acquérir à prix préférentiel des composteurs domestiques. Une information sera faite panneau pocket.

Course Cycliste Paris/Nice :

Cette 79ème édition aura lieu le 10 mars 2021 avec deux passages au mont Brouilly en début d'après-midi. Les agents techniques de lacommune seront sollicités pour la pose de barrières.

Information sur le recensement :

L'INSEE porte à notre connaissance les chiffres relatifs à la population légale de Saint Lager. La population légale de Saint Lager au 1er janvier 2018 totalise 1066 personnes.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

URBANISME : Robert VERGER informe le conseil du changement des réseaux d'eau sur les secteurs, route de Charentay, Chavanne et Chardignon.

COMMUNICATION : la parution du bulletin municipal est prévue fin février.

SOCIAL : Merci àSylvie CROZAT et à Madame Coup la Fronde pour la réalisation des cartes à destination de nos seniors.

VOIRIE – des propositions d'investissements sur l'enveloppe voirie CCSB doivent être faites pour le prochain conseil.

Information sur le SYDER qui propose la mise en place gratuite de bornes électriques pour la recharge des voitures et vélo.

ASSOCIATION : Martine Guignier nous confirme que la préparation de la foire du 1er mai est en cours. Les demandes de participation des professionnels sont nombreuses.

Séance levée à 22h30

Prochain conseille 8 février 2021 à 19h30.

Le Maire,
J.Paul VARICHON

